



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

N°93/2023

ARRETE DU MAIRE

Portant permission d'entreprendre des travaux Rue de la Fontaine aux Chiens

Le Maire de SAINT-WITZ,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code général de la propriété des personnes publiques

VU le Code de la voirie routière

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire)

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales

VU la demande présentée le 25/05/2023 par Madame GONIDEC Mélanie de la société ATU – SAUR France CSP, chez SOGELINK – TSA 70011 à DARDILLY (69134), pour la réparation d'une fuite AEP, rue de la Fontaine aux Chiens à Saint-Witz ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 25 mai 2023 et jusqu'à réparation complète, le bénéficiaire est autorisé à réaliser la réparation de la fuite d'eau du réseau d'eau potable.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire est mise en place et entretenue sous la responsabilité de la société ATU – SAUR France CSP demeurant chez SOGELINK – TSA 70011 à DARDILLY (69134).

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire assure en permanence la propreté de la chaussée dans la zone d'intervention et ses abords. Toute dégradation de la voie publique est à la charge de l'entreprise. Tout dommage causé au domaine public doit être réparé qualitativement à l'identique par la société.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire et vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient en résulter.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fosses,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Société ATU – SAUR France CSP.



À Saint-Witz, le 25 mai 2023

P/O Le Maire,
Frédéric MOIZARD

L'Adjoint au Maire en charge de
l'Urbanisme, Travaux, Voirie et Bâtiments
communaux,
Gérard DREVILLE